

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D54

Séance du 28 mai 2009 - Convocation du 22 mai 2009

Compte rendu affiché le 5 juin 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents** : M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme SORRELDUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés** : Mme LEBAHAR par Mme GLATARD, Mme BROSSARD par Mme MARMONIER, M. VALETTE par M. CHRETIN, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	29
Exprimés	29

### **Objet : Échange de terrains : régularisation**

À l'occasion des travaux de renforcement de la balme située au sud du cimetière de la commune, est apparue la nécessité de procéder à une régularisation foncière.

En effet, la commune et Monsieur Tirard, dont les propriétés sont limitrophes, utilisent chacun une petite parcelle de terrain actuellement propriété de l'autre.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la régularisation foncière visant à céder à Monsieur Tirard 16 m<sup>2</sup> de terrain, ce dernier cédant lui-même 20 m<sup>2</sup> à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Oui l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué et après avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que les travaux de renforcement de la balme située sous le cimetière communal ont mis en évidence la nécessité de procéder à une régularisation foncière,
- **Accepte que soit modifiées les limites de propriété de la commune de M. Tirard comme définies ci-dessus et conformément au plan annexé à la présente délibération,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 28 mai 2009  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/06/2009
- Publication ou affichage le 03/06/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 juin 2009  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.